RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions or Partie 2 pour Clauses et Conditions

	VOII	rai lie z	-	our Clauses et Condition
Title - Sujet				
CLAPET,TARE,DEBIT CALIE	BRE			
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
W8482-156439/A		2014-0	08	-28
Client Reference No N° de ré W8482-156439	férence du client	•		
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HP-530-65626	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	۷I	ИE
hp530.W8482-156439				
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2014-10-08				Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	: ✓ Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Bu	yer Id - Id de l'acheteur
Lepage, Renee		1	hp	530
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX N	lo.	- N° de FAX
(819) 956-4017 ()		()	-	
Destination - des biens, services et construction: Destination - des biens, services et construction:				
Sp	pecified Herein			
Précis	é dans les présentes			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	
Signature	Date



Public Works Canada	Public Works and Government Services Travau gouver	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Docum	Document No.W8482-156439/A See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions
Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination		Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W0100	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE MAIN SUPPLY BLDG RECEIPTS OFF.	DEFENCE	W010B	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE P.O. BOX 99000 STN FORCES
	D206 HMC DOCKYARD			HALIFAX
	HALLFAX Nova Scotia			Nova Scotia B3K5X5
	B3K5X5			Canada
	Canada			
W2B02	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE	EFENCE	W0103	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	MAIN WAREHOUSE BLDG 66			CFB ESQUIMALT
	COLWOOD			STN FORCES P.O.BOX 17000
	VICTORIA			VICTORIA
	British Columbia			British Columbia
	V9A7N2			V9A7N2
	Canada			Canada

			Dest.	Inv.			Unit Price/F	Unit Price/Prix unitaire		
Art	ltem Article	Description	Code Dest.	Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	FOE Destination	rAM Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
<u> </u>		CLAPET, TARE, DEBIT CALIBRE	W0100	W010B	15	Each	€	XXXXXXXXX	See Herein	
		NSN: 4820-01-499-8075								
		MATIERE DU CORPS/CARROSSERIE:								
	<u> </u>	LAITON			•					
					•					
	7_	ALLIES, QQ-N-286CLASSE A								
	<u> </u>	MATIERE DE LA TIGE: NICKEL CUIVRE								
	.4	ALLIES, QQ-N-286CLASSE A			•					
		DISPOSITIF DE COMMANDE DE DEBIT:			•					
		DISQUE/OPERCULE/CLAPET/								
		OBTURATEUR			•					
		MATIERE DU DISPOSITIF DE COMMANDE			•					,
		DE DEBIT: CAOUTCHOUC BUNA-N			•					
		NOMBRE DE RACCORDEMENTS			•					
		D'EXTREMITE: 2								
		RELATION ENTRE LA DEUXIEME								
		EXTREMITE ET LA PREMIERE:								
		IDENTIQUE								
	<u></u>	MODELE DE CORPS: A PASSAGE DIRECT								
		MILIEU POUR LEQUEL L'ARTICLE EST								
	<u> </u>	CONCU: EAU SALÉE								
	<u></u>	TYPE DE REGULATION: UNE PHASE								
	-7	AUTOMATIQUE								
		CARACTERISTIQUES SPECIALES:								
-	. 7	AJUSTABLE DE 25 À 60 PSIG			•					
	• 4	APPELLATION NORMALISEE OU								
	<u> </u>	COMMERCIALE: TRAC STYLE "H", 1								
		POUCE, VANNE DE RÉDUCTION DE								
		PRESSION EAU SALÉE.								
		Numéro de pièce et fournisseur								
		demandé (ou l'équivalent):								
		Numéro de pièce: 40399-408			•					
		COF:55378			•					
	<u>- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·</u>	Trac Regulations Inc								
		•								
-		Votre offre:			•					
		No de pièce offert:								

Document No.W8482-156439/A

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Item Article

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Del. Offered Liv. offerte Delivery Req. Livraison Req. Plant/Usine Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination U. of I. U. de D. atý até Inv. Code Fact. Dest. Code Dest. Description COF/CAGE offert:

Page 4 of - de 6 Line Item Detail - Détails de l'article

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Document No.W8482-156439/A

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

		Post	\u			Unit Price/	Prix unitaire		
Item		Code	Code	Qty	U. of I.	FOB	FOB/FAM	Delivery Rea.	Del. Offered
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	
2	CLAPET, TARE, DEBIT CALIBRE	W2B02	W0103	5	Each	€	XXXXXXXXXX	See Herein	
	NSN: 4820-01-499-8075								
	MATIERE DU CORPS/CARROSSERIE:								
			,						
				•					
	ALLIES, QQ-N-286CLASSE A		•		•				
	MATIERE DE LA TIGE: NICKEL CUIVRE								
	ALLIES, QQ-N-286CLASSE A								
	DISPOSITIF DE COMMANDE DE DEBIT:			•					
	DISQUE/OPERCULE/CLAPET/			•					
	OBTURATEUR								
	MATIERE DU DISPOSITIF DE COMMANDE			•	•				
	DE DEBIT: CAOUTCHOUC BUNA-N								
	NOMBRE DE RACCORDEMENTS			•					
	D'EXTREMITE: 2								
	RELATION ENTRE LA DEUXIEME								
	EXTREMITE ET LA PREMIERE:								
	IDENTIQUE								
	MODELE DE CORPS: A PASSAGE DIRECT								
	MILIEU POUR LEQUEL L'ARTICLE EST								
	CONCU: EAU SALÉE								
	TYPE DE REGULATION: UNE PHASE								
	AUTOMATIQUE			•					
	CARACTERISTIQUES SPECIALES:								
	AJUSTABLE DE 25 À 60 PSIG								
	APPELLATION NORMALISEE OU								
	COMMERCIALE: TRAC STYLE "H", 1								
	POUCE, VANNE DE RÉDUCTION DE								
	PRESSION EAU SALÉE								
	Numéro de pièce et fournisseur								
	demandé (ou l'équivalent):								
	Numéro de pièce: 40399-408								
	COF:55378								
	Trac Regulations Inc			•					
				•	•				
	offre:			,	·				
_	No de piece oilert.		_					_	

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Item Article

Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	s et Servi aux Cana	ces			Document No.W8482-156439/A	See Part 2 Voir Partie 2	Part - Pa for Clauses a pour Clauses	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions
		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty	U. of I.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Plant	ire Dlant/Ilsine	Delivery Req. Del. Offered	Del. Offered
Description				3	9.0		•	ivialson neq.	LIV. Olier te
COF/CAGE offert:								•	
•									

Page 6 of - de 6 Line Item Detail - Détails de l'article

 $\label{eq:wave_solution} \mbox{Solicitation No. - N}^{\circ} \mbox{ de l'invitation} \\ W8482-156439/A$

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-156439

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439 Buyer ID - Id de l'acheteur

hp530

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc

Buyer ID - Id de l'acheteur $hp530 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Besoin
- 2. Compte rendu
- 3. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS A L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumissions
- 4. Lois applicables
- 5. Considérations environnementales

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

- 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du guide des CCUA
- 12. Préparation pour la livraison
- 13. Condition du matériel contrat
- 14. Instructions d'expédition DDP Destination
- 15. Documents de sortie distribution
- 16. Considérations environnementales

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439

Buyer ID - Id de l'acheteur hp530 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Besoin

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

3. Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

.

File No. - N° du dossier

hp530W8482-156439

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer: soixante (60) jours

Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel - soumission	2014-06-26
---	------------

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions

3. Demandes de renseignements en période de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439

Buyer ID - Id de l'acheteur hp530 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

5. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

Après l'attribution du contrat, le soumissionnaire retenu sera prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique (S/A) ou de l'autorité pour les achats (S/A), réduisant ainsi le matériel imprimé.

Les soumissionnaires devraient recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

File No. - N° du dossier

hp530W8482-156439

·

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ciaprès pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section 1: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

1. Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
- (a) indique la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/NCAGE du produit de remplacement;
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
- (a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;

dépasse pas.

(b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les

- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de fournir de l'information technique démontrant l'équivalence (p.e. des dessins, des spécifications, des rapports techniques et/ou des rapports d'essai) ou de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.
- 4. Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) Produits équivalents

Présentation d'un certificat pour les essais de résistance aux chocs et les dessins:

Tout produit équivalent proposé doit répondre aux exigences d'essais de la spécification D-03-003-007/SG-000, Grade 1, Type A, avant la clôture de la soumission. Si un soumissionnaire offre des produits de substitution dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents à ceux des pièces du fabricant d'origine spécifiées dans les présentes, il doit en fournir une preuve en présentant une copie du certificat d'essais de résistance aux chocs, y compris le numéro de série des produits proposés ainsi qu'un dessin acceptable accompagné d'une certification pour les produits proposés. Sur demande, les Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) doivent être fournis dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la demande. Les soumissions qui ne respectent pas les exigences seront rejetées.

1.1 Produits de remplacement - Remplacement du numéro de pièce provenant du fabricant d'origine de l'équipement.

- 1. Les produits dont les numéros de pièces ont été remplacés (annulés ou périmés) par le fabricant d'origine de l'équipement (FOE) doivent être équivalents au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées dans la demande de proposition et seront considérés lorsque le soumissionnaire fournit, sur demande de l'autorité contractante:
- a. la preuve en présentant une copie d'un certificat de conformité du FOE fournissant une justification / explication selon laquelle les numéros de pièces sont un remplacement des

pièces du FOE spécifiées et sont équivalentes au niveau de la forme, l'ajustement, la fonction, la qualité et la performance aux pièces du FOE spécifiées; ou

- b. toute l'information technique requise (comme il est indiqué à la Partie 3, section I, 1 Produits équivalents) afin de démontrer leur conformité technique qui confirme la forme, l'ajustage, la fonction et le rendement de ces remplacements de numéro de pièce.
- 2. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, dans un délai de trois (3) jours ouvrables (ou tout autre délai mentionné aux présentes) que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions. Si le soumissionnaire ne fournit pas l'information demandée dans les délais mentionnés, le Canada peut déclarer la soumission non-recevable.

Section II: Soumission financière

1. Prix

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement spécifié à la partie 6.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission par prix unitaire dans la section intitulé « Détails de l'article ». Les prix ne devraient pas être indiqués dans une autre section de la soumission.

2. Clauses du guide des CCUA

C2011T	Electrication de Assessite de la constant	2012 11 06
C3011T	Fluctuation du taux de change	2013-11-06

Section III: Attestations

1. Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5

Section IV: Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

1. Date de livraison

La livraison désirée est le 14 Novembre, 2014.

Le soumissionnaire peut offrir la livraison suivante:

 $Solicitation \ No. - \ N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ W8482-156439/A \\ Client \ Ref. \ No. - \ N^{\circ} \ de \ r\'ef. \ du \ client \\ W8482-156439$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439 Buyer ID - Id de l'acheteur hp530 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article 001:	 semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.
Article 002:	 semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Numéro de pièce et COF/CAGE

Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce et le numéro de COF/CAGE offert.

1.1.2 Critères d'évaluation techniques obligatoires - Produits équivalents et Produits de remplacement

Les soumissionnaires qui proposent un produit équivalent ou un produit de remplacement doivent indiquer la marque et le modèle et/ou le numéro de pièce et le COF/CAGE offert.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères d'évaluation financières obligatoires

Le prix de la soumission doit être en dollars canadien, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada comprises et les taxes applicables sont en sus.

Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le prix global le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1. Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées <u>2003</u>. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.1.1. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N $^\circ$ de l'invitation W8482-156439/A Client Ref. No. - N $^\circ$ de réf. du client W8482-156439

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439

Buyer ID - Id de l'acheteur hp530 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Certification de conformité - Produits équivalent et de remplacement

Le soumissionnaire certifie que tous les produits équivalents et les produits de remplacement proposés sont conformes, au besoin décrit sous « Détails de l'article ».

Cette certification ne dispense pas la soumission de satisfaire aux partie 3, section I, Produits équivalents.	exigences détailées dans la
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date

2.2 Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) - Produits équivalents

Les soumissionnaires doivent fournir, le certificat d'essais de résistance aux chocs, qui comprend un numéro de pièce des produits proposés et un dessin acceptable, conformément à la PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS et tel qu'indiqué à 4. Données techniques militaires canadiennes (essais de résistance aux chocs) - Produits équivalents.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp530 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin:

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (**2014-06-26**), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

L'entrepreneu	r doit effectuer la livraison comme suit:	
Article 001:	doit être livrés le ou avant le contractante au moment de l'attribution du contrat.)	(date à insérer par l'autorité
Article 002:	doit être livrés le ou avant le contractante au moment de l'attribution du contrat.)	(date à insérer par l'autorité

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Renée Lepage Titre: Agent de contrats

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction TPLEP

 $Solicitation \ No. - \ N^{\circ} \ de \ l'invitation \\ W8482-156439/A \\ Client \ Ref. \ No. - \ N^{\circ} \ de \ r\'ef. \ du \ client \\ W8482-156439$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439 Buyer ID - Id de l'acheteur hp530 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7A2, Place du Portage, Phase 3, 11 rue Laurier, Gatineau, Quebec, K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-4017 Télécopieur : (819) 953-2953

Courriel: renee.lepage@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable des achats

5.4	Responsable	es acnats
	Le responsable	des achats pour le contrat est :
	Nom: Titre: Organisation:	(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)
5.3	travaux sont e d'outils et de p discuter de que des achats; cep travaux. Des c	des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les écutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre rocédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut stions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable endant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des hangements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement e modification au contrat émise par l'autorité contractante.
	-	anique pour le contrat est :
	Nom: Titre: Organisation:	(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-156439/A Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-156439

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439

Buyer ID - Id de l'acheteur hp530 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

Renseignements g	énéraux	
Nom:		(à être complété par le soumissionnaire.)
Titre:		<u></u>
Téléphone:		
Télécopieur:		
Courriel:		
Suivi de la livr Nom : Titre: Téléphone : Télécopieur : Courriel :	raison :	(à être complété par le soumissionnaire.)

6. Paiement

6.1 Base de paiement - Prix unitaire(s) ferme(s)

- 6.1.1 À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans le contrat tel que décrit dans « Détails de l'article ».
- 6.1.2 Tous les prix unitaires sont fermes en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxe applicable en sus, si applicable.
- 6.1.3 Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

Buyer ID - Id de l'acheteur $hp530 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

82-156439 hp530W8482-156439

6.2 Clauses du guide des CCUA

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
H1001C	Paiements multiples	2008-05-12

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

- 7.1. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés au consignataire pour certification et paiement;
- b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c) Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A 0K2

À l'attention de : sera inséré par TPSGC

Note 1: Les factures de livré droits acquittés, des contrats Incoterms 2000 ne seront pas présentées avant l'expédition du véhicule ou de l'équipement pour le destinataire.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439 Buyer ID - Id de l'acheteur $hp530 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2014-06-26) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Détails de l'article;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

11. Clauses du guide des CCUA

A9006C	Contrat de défense	2012-07-16
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C2800C	Cote de priorité	2013-01-28
C2801C	Cote de priorité - entrepreneur canadien	2011-05-16
D2000C	Marquage	2007-11-30
D2001C	Etiquetage	2007-11-30
D5510C	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada	2014-06-26
D5515C	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur	2010-01-11
D3313C	établi à l'étranger	2010-01-11
D5540C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité -	2010-08-16
	Exigences (CAQ Q)	
D5604C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger	2008-12-12
D5605C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-	2010-01-11
	Unis	
D5606C	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada	2012-07-16
D6009C	Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison	2013-04-25
	inconnus	
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

12. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer pour tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer pour tous les articles à raison d'une (1) unité par paquet.

13. Condition du matériel – contrat

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

14. Instructions d'expédition - DDP Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat, selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP). Nouvelle-Écosse et Colombie Britannique.

15. Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit:

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À 'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au:

Quartier général de la Défense nationale

Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By

Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : sera inséré par TPSGC

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens,0 une (1) copie au:

DAQ/Administration des contrats

Quartier général de la Défense nationale

File No. - N° du dossier hp530W8482-156439

Buyer ID - Id de l'acheteur hp530 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Remarque : Pour les contrats relatifs à la livraison de carburant aux aéronefs, les copies b, c et d ne sont pas requises.

16. Considérations environnementales

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques:

L'entrepreneur est prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents et les rapports en format électronique, sauf si indication contraire de l'autorité contractante, de l'autorité technique (S/A) ou de l'autorité pour les achats (S/A), réduisant ainsi le matériel imprimé.

L'entrepreneur devrait recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.